



BS.18-11-036-AF

Check-List

Novembre 2018

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...



Eric Falliu



Alessandra Ferreira

■ DEMANDÉ / OBTENU

Question SNPNC/FO N° 18 10 020

AF 191 du 12/09

PRE HS sur un vol dérogatoire - absence de rideaux d'isolation -> **36h de RADD** à l'équipage PNC pour PRE INOP

Question SNPNC/FO N° 18 10 058

AF 406 DU 15/07

Non respect du temps de pause, scindement de celui-ci en 4 temps de pause PNC, non respect de l'Accord Collectif sur le temps d'attente à CDG -> **12h de repos Division** à l'ensemble de l'équipage PNC

Question SNPNC/FO N° 18 09 017

CXR 36433

Rotation pénible, REX fatigue et RDV sécurité rédigés, multiples retards, problème avec reconduit frontière, problème du nombre de bagages cabine à gérer, arrivées tardives des chaises et de slots entraînant attente avec PAX à bord, impossibilité de se restaurer, TSV à rallonge et arrivées tardives à l'hôtel, comportement PAX à bord qui aurait pu engendrer une émeute à bord, débarquement clause fatigue de plusieurs PNC, problèmes météo, etc...
-> **18 heures de repos division accordés à Madame F**

Question SNPNC/FO N° 18 10 019

AF 116 du 15/09

Les PNC ont dû attendre jusqu'à 3h30 leur chambre après le vol -> **24 heures de repos division** sont accordées aux 10 PNC de cet équipage

Question SNPNC/FO N° 18 10 034

AF 381 DU 28/09

Attente de 6h, de nuit avec pax à bord et service au sol
-> au delà des **42 heures dues au titre du dépassement de TSV, la division accorde 12 heures de repos** pour remercier l'équipage d'avoir su minimiser l'impact de ce retard auprès de nos clients

Question SNPNC/FO N° 18 10 022

AF 428 du 03/09

PNC de réserve de 13h20 à 19h20 le 03/09 déclenché sur l'AF 428 (BOG) avec un départ prévu à 19h10- départ bloc à 19h49 -> **12h de RADD pour la PAC**

■ DOUANE BRÉSILIENNE



La loi sur l'interdiction d'importer ainsi que de faire usage d'une cigarette électronique est en vigueur depuis quelques années déjà au Brésil. Seule la notice d'escala de GIG est à jour depuis septembre 18, les notices de GRU et FOR ne le sont pas encore. La direction a répondu en QDP du mois d'octobre que ces 2 notices (GRU et FOR) devraient rapidement être modifiées.

Attention ! Des amendes peuvent être infligées pour tout produit confisqué.

■ MOBILITÉ : CHANGEMENT D'AVIS

Vous avez la possibilité jusqu'au 15 de M-2 [de chaque session de mobilité] d'envoyer un mail de rétractation à : mlfelicite@airfrance.fr

■ CHAMBRES ET RÉSERVE ONLY

Les chambres étant au nombre de 4 à Orly, il n'est pas toujours évident que l'offre corresponde à la demande. Ce **lot de 4 chambres est commun PNT et PNC**, et dans le cadre du SGRF, les pilotes peuvent en faire usage après une activité vol.
En cas de saturation de l'espace facilités, sachez qu'il est proposé une chambre dans un des hôtels de la plateforme.

■ SGRF

🌐 Moyen-courrier

- ➔ Encore **trop de problèmes bagages rencontrés**, nous avons une fois de plus averti la Direction sur certaines escales spécifiques [TUN, ALG, CMN, KBP, WAW, LED, CDG et ORY].
- ➔ Nous demandons la possibilité de **terminer la rotation CBR 19402 par un A/R plus court que le Tunis** actuellement.
- ➔ Nous avons également **dénoncé la construction des rotations CC et MC** qui, telles qu'elles sont construites font exploser les TSV au moindre retard ou incident d'exploitation.
- ➔ **Fin des 4 tronçons en A321 (en programmation) dont le TSV est supérieur à 11h00.**

🌐 Long-courrier

- ➔ Les vols adaptés sont toujours sur le haut du podium... **l'entreprise ne veut pas écouter les nombreuses remontées qui mettent clairement la sécurité des vols en danger.** Pour exemple le Bogota en 30N est un non-sens total. Un courrier à la DGAC a été envoyé à ce titre.
- ➔ Les vols bi-tronçons restent un problème, nous avons demandé l'intervention de Lignes et Produits afin de trouver une solution sur le nombre de services au regard du temps de vol [jusqu'à 3 pour 6H de vol].
- ➔ Nous sommes intervenus sur les **problèmes de recalages non effectués par l'escale de JFK**. N'hésitez pas à remplir ou faire remplir par votre maîtrise un CR.

LE REX FATIGUE

Si la rotation génère une fatigue telle que celle-ci devient une menace pour la sécurité du vol ou qu'elle est à l'origine d'une erreur de sécurité [oubli d'armement/désarmement, cabin ready non effectué, somnolence à l'atterrissage...] alors remplissez un rex fatigue.

Et comme tout événement sécurité il doit généralement être accompagné d'un REX sécu et/ou d'un CSR. Nous avons besoin de vos retours. La sécurité des vols en dépend.

■ COMMISSION ROTATIONS MC W18

Grâce au travail et à la persévérance de vos délégués, la direction a enfin accepté de ne plus programmer de vols journée en A321 avec des TSV supérieurs à 11h. Continuez à rédiger des Rex fatigue car ces supports nous aident pour nos argumentations. Nous avons réussi à faire maintenir le 36h TLV pour W18 et à faire annuler le DAY USE.

Historique TLV : Vos délégués SNPNC adressent un courrier à la DGAC courant juin pour les alerter du Day Use TLV. Le 06/09/2018 un courrier signé d'une majorité d'OS PNC est à la direction demandant l'abandon pur et simple de cette rotation.

Le 24/09/2018 la direction annonce que le 36h TLV est maintenu, le Day Use disparaît des planches rotations.

Toujours sur TLV, sachez que dorénavant, sur l'AF 1121 [TLV/CDG], il y a une mise à disposition d'encas en plus du BH à partir du 05/11/2018 pour W18.

Bon à savoir :

Un audit de la DGAC sur la sécurité des vols sera effectué en décembre.

■ REX FATIGUE

710 Rex Fatigue rédigés en octobre
LC : 394
MC : 254
CC / BP : 62

175 CCT - **127** CCPT
sont en attente de mise en ligne
[chiffres de septembre]

■ MUTUELLE : COUVERTURE ENFANTS

Nos enfants sont couverts par la MNPAF à titre gratuit dès lors qu'ils y sont inscrits. Dans le cas d'un couple de salariés AF [et/ou autre entreprise], **leurs enfants sont couverts par chacun de ses parents à la MNPAF (ou autre mutuelle).**

Ainsi, si le remboursement d'une prestation n'est pas pris en charge intégralement : transmettez le décompte de prestations MNPAF où figurent les remboursements déjà perçus, sur le contrat de l'autre parent, ce reliquat sera alors pris en charge par le contrat du 2^{ème} parent, dans la limite du remboursement prévu par la prestation.

NB : les enfants doivent être préalablement inscrits à la CPAM de leurs deux parents.

Pensez à communiquer tout changement d'adresse à la Mutuelle afin de recevoir votre carte Mutuelle 2019.

Nouvelle adresse du centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019

Centre de Gestion MNPAF
28039 CHARTRES Cedex



■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook



Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpnc.org

5 rue de la Haye - BP 18939 Tremblay-en-France - 95732 Roissy CDG Cedex